



Révision de la pension alimentaire après héritage de l'ex-mari

Par **pris2709**, le **05/06/2008** à **06:19**

J'ai divorcé par consentement mutuel en mars 2006. A l'époque, mon mari ne travaillait pas et je percevais environ 700 euros de prestations familiales. La pension alimentaire avait alors été fixée à 80 euros par enfants et par mois, mon mari déclarant alors un revenu de 600 euros par mois. Il travaillait alors non déclaré et gagnait plus, mais je ne pouvais rien prouver. Depuis, sa grand-mère très fortunée est décédée en octobre 2007, sachant qu'il gagnait bien sa vie (il emploie une équipe pour refaire à neuf le mas dont il est propriétaire) je lui ai demandé de réviser le montant de la pension alimentaire (j'avais pour ma part renoncé à la prestation compensatoire, malgré sa fortune à venir en cas d'héritage), il a refusé en se plaignant que son aïeux lui avait laissé un lourd passif (hors il a accepté l'héritage). Depuis sa mère est décédée, il y a un mois. Il est seul héritier, de plusieurs maisons et appartements sur Paris, dont certains rapporte des loyers, d'un fond de commerce et des murs, d'un appartement loué dans le sud de la France, d'un mas avec 1 hectare en Cévennes et de son propre mas de 400 M2 avec 1 hectare de terrain, bref, il est maintenant fortuné, et pourtant toujours déclaré au RMI (ce qui m'a bloqué longtemps dans mes démarches pour tenter de récupérer la pension alimentaire non versée pendant deux ans), il travaille toujours au noir, et ne veut rien entendre quant à la révision de la pension alimentaire pour ses deux filles. Quels sont les recours dont je dispose, comment protéger mes filles pour qu'elles disposent un jour du bien de leur père, sachant qu'il compte se marier avec une personne qui a 5 enfants. En attendant, c'est l'homme avec qui j'ai refais ma vie qui assume depuis 2 ans mes enfants et un troisième qui viens de naître. Merci de vos réponses.